



achat immobilier decompte notaire

Par **justine199**, le **25/07/2025** à **23:14**

bonjour

est-il possible de faire le virement de l'apport personnel avant d'avoir le décompte du notaire ? car je suis avec une banque longue à répondre et pas vraiment de conseiller attitré, je crains que le virement n'arrive pas sinon. merci, justine

Par **Pierrepauljean**, le **26/07/2025** à **08:05**

bonjour

avez vous consulté votre notaire ?

il est préférable de prendre les mesures nécessaires pour que la date de la signature de l'acte ne soit pas retardée

Par **Rambotte**, le **26/07/2025** à **09:00**

Bonjour.

Comme dit sur l'autre forum, pour moi, le décompte acquéreur est fourni après la vente, accompagné du trop perçu (en général).

Si le notaire vous a demandé de virer telle somme pour la vente, vous n'avez pas de décompte à attendre.

Ou alors juste un calcul prévisionnel avec des ordres de grandeur, suffisants pour couvrir tous les frais potentiels.